N° 75-006-X au catalogue
ISSN 2291-0859

**Article**

**Regards sur la société canadienne**

# La migration des personnes de métier en infrastructure

*par Martin Turcotte et Jeremy Weeks*

Juin 2014

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à infostats@statcan.gc.ca

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

**Programme des services de dépôt**

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Comment accéder à ce produit

Le produit nº 75-006-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm).

This publication is also available in English.

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

| | |
|---|---|
| . | indisponible pour toute période de référence |
| .. | indisponible pour une période de référence précise |
| ... | n'ayant pas lieu de figurer |
| 0 | zéro absolu ou valeur arrondie à zéro |
| $0^s$ | valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie |
| $^p$ | provisoire |
| $^r$ | révisé |
| x | confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique* |
| $^E$ | à utiliser avec prudence |
| F | trop peu fiable pour être publié |
| * | valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05) |

# La migration des personnes de métier en infrastructure

*par Martin Turcotte et Jeremy Weeks*

**Aperçu de l'étude**

La présente étude s'appuie sur les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 pour examiner les tendances migratoires des « personnes de métier en infrastructure » au cours de la période allant de 2006 à 2011. Aux fins de l'étude, les personnes de métier en infrastructure sont définies comme les résidents canadiens de 25 à 44 ans ayant une certification de métiers, et dont le principal domaine d'études était dans les métiers de la construction, en mécanique et réparation, en travail de précision ou en conduite d'équipement lourd ou de grues.

- Parmi les personnes de métier en infrastructure en 2011, 13 % vivaient dans une autre région que cinq ans auparavant (en 2006), que ce soit dans leur province ou à l'extérieur de celle-ci. En comparaison, c'était le cas de 12 % des personnes des autres types de métiers et de 16 % des diplômés de l'université.
- Parmi les 13 % des personnes de métier en infrastructure en 2011 qui avaient migré depuis 2006, 9 % avaient déménagé dans une autre région de la même province, et 4 % (24 400 personnes) avaient déménagé dans une autre province.
- Plus du tiers de tous les migrants interprovinciaux ayant une certification de métiers en infrastructure étaient des « migrants de retour ». Autrement dit, ces personnes vivaient à l'extérieur de leur province de naissance en 2006, mais s'étaient réinstallées dans leur province de naissance en 2011.
- Hormis les personnes qui vivaient en Alberta en 2006, environ la moitié des personnes de métier du secteur des infrastructures qui ont changé de province entre 2006 et 2011 ont déménagé en Alberta (plus de 8 500 personnes).
- L'Alberta a attiré de nombreuses personnes de métier pendant la période, mais elle en a également perdu plusieurs. Pour chaque tranche de 100 personnes de métier du secteur des infrastructures qui se sont installées en Alberta de 2006 à 2011, 84 ont quitté la province. Environ 60 % des sortants de l'Alberta sont retournés dans leur province de naissance.

## Introduction

Dans un grand pays comme le Canada, les marchés du travail régionaux jouent un rôle important dans la détermination des types de main-d'œuvre nécessaires pour répondre aux besoins particuliers de l'économie locale. Les régions riches en ressources, en particulier, doivent possiblement composer avec des pénuries dans certains secteurs spécifiques, tandis que d'autres régions ont possiblement un excédent de main-d'œuvre[1]. L'augmentation de la mobilité de la main-d'œuvre, notamment chez les nouveaux diplômés, est donc considérée comme une solution pour réduire les déséquilibres du marché du travail[2]. Certains types de métiers sont parfois perçus comme étant particulièrement sensibles à de tels déséquilibres, en particulier ceux qui sont en forte demande dans les régions axées sur les ressources.

Le problème de déséquilibre de la main-d'œuvre est par ailleurs amplifié par le fait que les jeunes adultes— qui sont habituellement les plus enclins à déménager — sont peut-être moins portés à choisir un programme de métiers qu'auparavant. En 2011, 11 % des travailleurs de 25 à 44 ans ont déclaré que leur plus haut niveau de scolarité atteint était un certificat d'apprenti inscrit ou

autre certificat ou diplôme d'une école de métiers, comparativement à 13 % de ceux de 45 à 64 ans. Des politiques sont actuellement en cours d'élaboration pour encourager les étudiants à envisager une carrière dans les métiers spécialisés, grâce au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE)[3].

Au moyen des données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, cette étude examine les tendances migratoires d'un groupe clé de métiers spécialisés : les « personnes de métier en infrastructure ». Dans cet article, les personnes de métier en infrastructure sont définies comme les diplômés post-secondaires dont le principal domaine d'études était les métiers de la construction, la mécanique et la réparation, le travail de précision ou la conduite d'équipement lourd ou de grues. Étant donné que les taux de mobilité sont significativement plus faibles chez les personnes plus âgées, l'étude porte sur les personnes de 25 à 44 ans en 2011.

La première section de l'article cherche à déterminer si les personnes de métier en infrastructure ont un taux de migration (vers un autre endroit à l'intérieur de leur province ou vers une nouvelle province) qui diffère de celui des personnes qui sont dans les autres groupes de scolarité. Autrement dit, les personnes de métier sont-elles proportionnellement plus nombreuses à avoir migré que celles qui détiennent d'autres titres scolaires?

La deuxième section étudie les tendances de la migration provinciale des personnes de métier du secteur des infrastructures et renferme des informations sur les provinces qui ont gagné (et perdu) la plus forte proportion de ces personnes de 2006 à 2011.

## Les taux de migration ne sont pas nécessairement plus élevés chez les personnes de métier en infrastructure

Compte tenu de la grande taille de l'échantillon de l'ENM, il est possible de déterminer comment les personnes sont réparties entre les domaines d'études au sein de grands groupes de scolarité. Les personnes ayant reçu une formation dans les métiers du secteur des infrastructures peuvent être définies comme celles qui ont à la fois:

1) déclaré avoir un certificat ou diplôme d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers, un diplôme de niveau collégial ou un certificat inférieur au baccalauréat comme plus haut niveau de scolarité atteint, et;

2) qui ont étudié dans un des domaines suivants : métiers de la construction, mécanique et réparation, travail de précision ou conduite d'équipement lourd ou de grues.

D'après cette définition, environ 576 000 Canadiens de 25 à 44 ans avaient reçu une formation en tant que personnes de métier en infrastructure au Canada en 2011 (tableau 1), et représentaient 7 % de l'ensemble de la population de ce groupe d'âge. Les personnes qui avaient reçu une formation dans d'autres métiers se chiffraient à 521 000 et constituaient 6 % de la population. Les autres groupes de scolarité comprenaient les personnes ayant un grade universitaire (29 %), un autre diplôme d'études collégiales ou d'un cégep, ou un diplôme universitaire inférieur au baccalauréat (26 %), et un diplôme d'études secondaires ou moins (31 %).

Le profil des personnes de métier divergeait de celui des personnes ayant d'autres niveaux de scolarité de différentes façons. Premièrement, presque toutes (96 %) les personnes de métier en infrastructure étaient des hommes. En comparaison, la proportion se chiffrait à 39 % pour les autres types de métiers (p. ex. cuisiniers, coiffeurs, camionneurs ou chauffeurs d'autobus et personnel administratif), à 43 % pour les titulaires d'un grade universitaire, et à 57 % pour les personnes ayant moins qu'un diplôme d'études secondaires.

Deuxièmement, les personnes de métier en infrastructure gagnaient typiquement 46 800 $ en 2010. En comparaison, la médiane se situait à 29 400 $ chez les autres personnes de métier, à 37 900 $ chez les autres diplômés d'études collégiales et à 52 200 $ chez les diplômés de l'université. Toutefois, chez les hommes, la différence entre les personnes de métier en infrastructure et les personnes de métier des autres secteurs était relativement plus petite, et les personnes de métier en infrastructure avaient des salaires semblables à ceux des personnes qui avaient fait des études collégiales.

Troisièmement, les personnes de métier en infrastructure affichaient également un taux d'emploi relativement élevé (88 %, comparativement à 81 % pour les autres personnes de métier, 85 % pour les titulaires d'un diplôme d'études collégiales et 87 % pour les diplômés de l'université). Chez les hommes seulement, le taux d'emploi des personnes de métier en infrastructure se situait à 88 %, comparativement à 90 % pour les titulaires d'un diplôme d'études collégiales et 91 % pour les titulaires d'un diplôme universitaire.

Que peut-on dire au sujet des comportements de migration des personnes de métier en infrastructure? Avec l'ENM, l'information sur le lieu de résidence peut être comparée à l'information recueillie au sujet du lieu de résidence cinq ans plus tôt, en 2006. Les répondants peuvent donc être désignés comme des « migrants » s'ils vivaient dans une région ou une province différente en 2011 qu'en 2006 (Voir *Sources de données, méthodes et définitions*). Les taux de migration sur cinq ans offrent un indicateur utile des tendances migratoires à long terme, mais ne permettent cependant pas d'identifier ceux qui ont migré pendant les années intermédiaires.

D'après cette définition, 13 % de toutes les personnes de 25 à 44 ans en 2011 avaient quitté leur lieu de résidence de 2006 — que ce soit pour s'installer dans une autre région de la même province (9 %) ou dans une autre province (5 %). Les personnes de métier en infrastructure affichaient des chiffres qui se rapprochaient de la moyenne nationale en 2011, 13 % d'entre elles (76 000 personnes) ayant migré d'une région différente cinq ans plus tôt.

Comme l'ont déjà démontré d'autres études[4], les diplômés universitaires avaient le taux de migration le plus élevé (16 %). En revanche, les personnes des autres métiers et celles qui étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou moins avaient des taux de migration inférieurs à 12%.

Les diplômés universitaires avaient aussi le taux le plus élevé de migration interprovinciale en 2011 (7%). En revanche, 4% des personnes de métier en infrastructure vivaient dans une autre province cinq ans auparavant (environ le même taux que celles qui étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires). Fait intéressant, les personnes des autres métiers étaient celles qui avaient le taux le moins élevé de migration interprovinciale (3%).

**Tableau 1**
**Profil et statut migratoire de la population de 25 à 44 ans pendant la période de 2006 à 2011, selon le plus haut niveau de scolarité**

| | | Profil | | | Statut migratoire | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Population totale | Hommes | Taux d'emploi | Revenus médians (en 2010) | Total des migrants | Migrants infraprovinciaux | Migrants interprovinciaux |
| | en milliers | pourcentage | | dollars | | pourcentage | |
| **Population totale** | **8 164,7** | **49,0** | **81,4** | **38 900** | **13,3** | **8,5** | **4,8** |
| **Scolarité** | | | | | | | |
| Sans diplôme d'études secondaires | 802,0 | 57,1 | 60,4 | 25 500 | 11,3 | 7,8 | 3,5 |
| Diplôme d'études secondaires | 1 751,1 | 53,7 | 76,7 | 32 000 | 11,8 | 7,5 | 4,3 |
| **Métiers en infrastructure** | **575,8** | **96,1** | **87,8** | **46 800** | **13,2** | **8,9** | **4,2** |
| Autres certificats ou diplômes de métiers, ou d'apprentissage | 521,0 | 38,5 | 81,3 | 29 400 | 11,5 | 8,2 | 3,3 |
| Autres certificats ou diplômes d'études collégiales, d'un cégep ou d'un programme universitaire inférieur au baccalauréat | 2 114,1 | 39,3 | 84,9 | 37 900 | 12,8 | 8,6 | 4,2 |
| Diplôme universitaire | 2 400,7 | 42,5 | 87,3 | 52 200 | 15,8 | 9,3 | 6,5 |
| **Total des hommes** | **4 003,2** | **100,0** | **85,5** | **45 600** | **13,5** | **8,6** | **4,9** |
| **Scolarité** | | | | | | | |
| Sans diplôme d'études secondaires | 458,1 | 100,0 | 68,6 | 31 300 | 11,3 | 7,8 | 3,5 |
| Diplôme d'études secondaires | 940,6 | 100,0 | 82,9 | 38 200 | 12,3 | 7,7 | 4,6 |
| **Métiers en infrastructure** | **553,5** | **100,0** | **88,3** | **47 700** | **13,0** | **8,8** | **4,2** |
| Autres certificats ou diplômes d'apprentissage ou de métiers | 200,5 | 100,0 | 86,2 | 39 200 | 12,8 | 8,9 | 3,9 |
| Autres certificats ou diplômes d'études collégiales, d'un cégep ou d'un programme universitaire inférieur au baccalauréat | 829,3 | 100,0 | 89,6 | 48 000 | 13,3 | 8,9 | 4,4 |
| Diplôme universitaire | 1 021,2 | 100,0 | 90,6 | 61 100 | 16,4 | 9,4 | 7,0 |

**Note :** Les personnes qui ne vivaient pas au Canada en 2006 sont exclues des estimations.
**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Des résultats semblables ont été constatés lorsque l'échantillon a été limité aux hommes, qui constituent la grande majorité des personnes de métier en infrastructure. En 2011, 5 % des hommes ayant un diplôme d'études secondaires vivaient dans une autre province qu'en 2006, comparativement à 4 % des hommes de métier en infrastructure[5]. En revanche, 7 % des hommes de 25 à 44 ans ayant un diplôme universitaire en 2011 vivaient dans une autre province qu'en 2006.

## Les résidents des provinces de l'Atlantique avaient des taux de migration interprovinciale plus élevés

Les événements du cycle de vie ont une incidence sur la probabilité de migration. Plus spécifiquement, la probabilité de migration est relativement plus élevée lorsque les personnes sont sur le point d'entrer sur le marché du travail, mais plus faible en présence d'enfants[6]. Les taux de migration ont également tendance à être liés aux coûts financiers et psychologiques d'un déménagement[7].

Faisant écho aux conclusions précédentes pour la population générale[8], les personnes de métier plus jeunes et sans enfants étaient les plus susceptibles d'avoir migré, que ce soit à l'intérieur de leur province ou territoire ou vers une autre province ou un autre territoire (tableau 2). En 2011, 18 % des personnes de métier en infrastructure de 25 à 29 ans vivaient dans une autre région ou province qu'en 2006, comparativement à 9 % de celles âgées de 40 à 44 ans. De même, les personnes sans enfants étaient plus susceptibles d'avoir migré (15 %, comparativement à 9 % des personnes ayant des enfants).

**Tableau 2**
**Proportion des personnes de métier en infrastructure, âgées de 25 à 44 ans en 2011, qui vivaient dans une autre région (migrants infraprovinciaux) ou dans une autre province ou territoire (migrants interprovinciaux) en 2006, selon les caractéristiques sociodémographiques**

| | Personnes de métier en infrastructure | | |
|---|---|---|---|
| | Total des migrants | Infraprovinciaux | Interprovinciaux |
| | pourcentage | | |
| **Groupe d'âge** | **13,2** | **8,9** | **4,2** |
| 25 à 29 ans | 18,0 | 12,3 | 5,8 |
| 30 à 34 ans | 14,8 | 10,1 | 4,7 |
| 35 à 39 ans | 11,9 | 8,1 | 3,8 |
| 40 à 44 ans | 8,6 | 5,7 | 2,9 |
| **Présence d'enfants âgés de 6 ans et plus** | | | |
| Non | 15,3 | 10,4 | 4,9 |
| Oui | 9,3 | 6,4 | 3,0 |
| **Résidence (en 2006)** | | | |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 16,9 | 9,0 | 7,9 |
| Île-du-Prince-Édouard | 11,1 | 1,3 | 9,8 |
| Nouvelle-Écosse | 15,2 | 6,3 | 8,9 |
| Nouveau-Brunswick | 15,4 | 8,2 | 7,2 |
| Québec (langue maternelle autre que français) | 7,4 | 3,2 | 4,2 |
| Québec (francophones) | 10,0 | 9,3 | 0,7 |
| Ontario | 11,9 | 8,4 | 3,5 |
| Manitoba | 14,1 | 8,2 | 5,9 |
| Saskatchewan | 16,9 | 11,9 | 5,0 |
| Alberta | 18,7 | 10,6 | 8,1 |
| Colombie-Britannique | 14,7 | 9,5 | 5,1 |
| Territoires | 17,9 | 2,3 | 15,5 |
| **Lieu de naissance** | | | |
| Vivant à l'extérieur de la province de naissance en 2006 | 25,1 | 8,9 | 16,2 |
| Vivant dans la province de naissance en 2006 | 11,7 | 9,6 | 2,2 |
| Nés à l'extérieur du Canada | 8,1 | 4,6 | 3,5 |
| **RMR et AR par rapport aux autres régions (en 2006)** | | | |
| Régions métropolitaines de recensement ou agglomérations de recensement | 12,4 | 8,1 | 4,3 |
| Toutes les autres régions | 15,7 | 11,8 | 3,9 |

**Note :** Les personnes qui ne vivaient pas au Canada en 2006 sont exclues des estimations.
**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Un facteur important associé à la migration interprovinciale est de savoir si les personnes de métier en infrastructure vivaient dans leur province de naissance en 2006. Parmi les personnes qui vivaient dans leur province de naissance en 2006, 2 % ont changé de province entre 2006 et 2011. En comparaison, on a observé un taux huit fois plus élevé (16 %) chez les personnes qui vivaient à l'extérieur de leur province de naissance en 2006.

Les résidents des petites provinces avaient généralement des taux de migration interprovinciale plus élevés. Par exemple, dans les provinces de l'Atlantique, les taux de migration interprovinciale variaient de 7 % à 10 %. En revanche, 1 % des francophones du Québec étaient des migrants interprovinciaux, comparativement à 4 % des résidents du Québec ayant une autre langue maternelle. Dans l'autre province populeuse,

l'Ontario, le taux interprovincial était inférieur à 4 %. Dans l'Ouest, l'Alberta avait des taux de migration interprovinciale relativement plus élevés (8 %). L'Alberta avait également un des plus hauts taux de migration *infra*provinciale (11 %), ainsi que la Saskatchewan (12 %). Par conséquent, pour l'ensemble des provinces et territoires, c'est en Alberta que le taux global de migration était le plus élevé en 2011 (19%).

Enfin, les personnes de métier en infrastructure qui vivaient dans les régions rurales et les petits centres de population étaient plus enclines à avoir déménagé dans une autre région de leur province (12 %) que celles qui vivaient dans les agglomérations de recensement et les régions métropolitaines de recensement (8 %). Ces résultats n'ont pas de quoi surprendre, puisque les petites régions perdent parfois de la population au profit des grands centres urbains à proximité[9]. Les taux de migration interprovinciale étaient relativement semblables entre, d'une part, les résidents des régions rurales et des petits centres de population, et d'autre part, les résidents des RMR et des AR (4 %).

## L'Alberta a gagné de nombreuses personnes de métier, mais elle en a également perdu plusieurs

Les conditions économiques régionales sont des facteurs importants dans la décision de migrer. Plus précisément, si les avantages escomptés de la migration (c.-à-d. meilleures perspectives d'emploi et meilleurs salaires) dépassent les coûts potentiels du déménagement, les personnes peuvent être encouragées à migrer. Les écarts de revenu et de chômage entre les provinces sont donc corrélés avec les tendances migratoires[10].

Récemment, la vague de prospérité de l'Alberta a attiré tous les types de migrants et, en particulier, les personnes de métier en infrastructure. Des 24 400 personnes de métier en infrastructure de 25 à 44 ans qui étaient des migrants interprovinciaux de 2006 à 2011, 35 % sont allées en Alberta (tableau 3). En comparaison, 24 % des migrants interprovinciaux ayant d'autres certificats de métier sont allés en Alberta, contre 23 % de ceux qui avaient un diplôme universitaire. Environ 30 % des personnes qui avaient un niveau de scolarité inférieur à un programme d'études secondaires et 29 % ayant un diplôme d'études secondaires sont allées en Alberta. L'Ontario, province la plus populeuse, était la province de résidence de 11 % des migrants du secteur des métiers en infrastructure en 2011.

Lorsque les personnes qui vivaient en Alberta en 2006 sont exclues de la population migrante interprovinciale, la moitié des personnes de métier en infrastructure (plus de 8 500 personnes) ont déclaré vivre en Alberta en 2011. C'était le plus fort pourcentage de tous les groupes de scolarité.

Toutefois, l'Alberta se caractérisait également par un exode assez prononcé de migrants interprovinciaux. Des 24 400 personnes de métier qui ont migré vers une autre province de 2006 à 2011, 29 % provenaient de l'Alberta. Ainsi, l'Alberta se classait au premier rang non seulement pour ce qui est de la migration d'entrée, mais aussi en ce qui a trait à la migration de sortie (tableau 3, partie du bas).

Une façon d'estimer dans quelle mesure une province a gagné ou perdu de la population en raison de la migration interprovinciale consiste à calculer un ratio de migration, qui indique combien de personnes ont quitté une province (« migrants sortants ») par tranche de 100 personnes entrant dans la province (« migrants entrants »). En Alberta, le ratio se chiffrait à 84 migrants sortants par tranche de 100 migrants entrants. Le plus faible ratio a été observé en Saskatchewan, qui avait 47 migrants sortants par tranche de 100 migrants entrants, et le ratio de migration était également relativement plus faible à Terre-Neuve-et-Labrador (68 migrants sortants par tranche de 100 migrants entrants). En revanche, le ratio de migration était de 201 migrants sortants par tranche de 100 migrants entrants en Ontario, le plus haut ratio de toutes les provinces dans ce groupe de scolarité en particulier (tableau 4).

Pour les autres groupes de scolarité, les ratios de migration étaient également généralement plus faibles à Terre-Neuve-et-Labrador, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Soulignons que le Québec, l'Ontario et le Manitoba étaient les seules provinces qui avaient des ratios de migration de 100 ou plus dans tous les groupes de scolarité.

## Plus du tiers des migrants interprovinciaux parmi les personnes de métier sont retournés vers leur province de naissance

L'amélioration des perspectives d'emploi peut être un important facteur de motivation de la migration interprovinciale, mais ce n'est pas le seul. En fait, certaines personnes peuvent déménager parce qu'elles souhaitent retourner vers leur lieu d'origine. Dans l'ENM, l'information sur la province de naissance des résidents peut être combinée à des variables sur le lieu de résidence pour

**Tableau 3**
**Répartition des personnes de métier en infrastructure âgées de 25 à 44 ans en 2011 qui vivaient dans une autre province ou territoire en 2006 (migrants interprovinciaux), selon le lieu de résidence en 2006 et le lieu de résidence en 2011**

| | Migrants interprovinciaux | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Total | Sans diplôme d'études secondaires | Diplôme d'études secondaires | Métiers en infrastructure | Autres certificats ou diplômes de métiers, ou d'apprentissage | Autres certificats ou diplômes d'études collégiales, d'un cégep ou d'un programme universitaire inférieur au baccalauréat | Diplôme universitaire |
| | nombre | | | | | | |
| **Total des migrants interprovinciaux** | **389 370** | **28 100** | **75 500** | **24 400** | **16 950** | **87 700** | **156 660** |
| | pourcentage | | | | | | |
| **Résidence en 2011** | | | | | | | |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 3,4 | 4,6 | 3,5 | **6,0** | 5,4 | 3,7 | 2,4 |
| Île-du-Prince-Édouard | 0,9 | 1,1 | 0,8 | **0,8** | 1,0 | 1,2 | 0,9 |
| Nouvelle-Écosse | 5,7 | 4,7 | 5,6 | **6,5** | 5,4 | 6,0 | 5,6 |
| Nouveau-Brunswick | 4,1 | 4,6 | 4,8 | **4,4** | 5,4 | 4,4 | 3,3 |
| Québec | 6,6 | 5,7 | 5,3 | **4,4** | 9,3 | 5,6 | 7,9 |
| Ontario | 21,3 | 15,4 | 17,8 | **11,5** | 16,1 | 20,0 | 26,8 |
| Manitoba | 4,2 | 5,7 | 5,0 | **3,3** | 4,4 | 4,3 | 3,6 |
| Saskatchewan | 6,6 | 10,0 | 7,8 | **8,2** | 7,5 | 7,0 | 4,8 |
| Alberta | 26,4 | 30,2 | 29,0 | **35,1** | 24,4 | 26,7 | 23,1 |
| Colombie-Britannique | 19,3 | 16,7 | 19,0 | **18,4** | 19,9 | 19,4 | 19,8 |
| Territoires | 1,6 | 1,3 | 1,3 | **1,4** | 1,1 | 1,6 | 1,8 |
| **Résidence en 2006** | | | | | | | |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 2,7 | 2,8 | 2,4 | **4,1** | 3,0 | 2,9 | 2,5 |
| Île-du-Prince-Édouard | 1,0 | 0,8 | 1,0 | **1,0** | 0,7 | 1,1 | 0,9 |
| Nouvelle-Écosse | 6,9 | 5,3 | 5,7 | **6,7** | 5,3 | 6,2 | 8,4 |
| Nouveau-Brunswick | 4,3 | 3,5 | 4,4 | **3,9** | 3,7 | 4,7 | 4,4 |
| Québec | 10,4 | 7,7 | 7,5 | **7,4** | 10,7 | 9,2 | 13,4 |
| Ontario | 26,2 | 23,8 | 24,5 | **23,1** | 21,8 | 26,4 | 28,2 |
| Manitoba | 5,2 | 5,7 | 5,8 | **4,2** | 5,9 | 4,8 | 5,2 |
| Saskatchewan | 4,5 | 5,8 | 4,9 | **3,8** | 4,8 | 3,9 | 4,5 |
| Alberta | 22,0 | 28,4 | 25,8 | **29,4** | 26,6 | 23,8 | 16,3 |
| Colombie-Britannique | 15,4 | 14,8 | 16,6 | **14,6** | 15,7 | 15,6 | 14,9 |
| Territoires | 1,4 | 1,5 | 1,4 | **1,6** | 1,7 | 1,5 | 1,2 |

**Note :** Les personnes qui ne vivaient pas au Canada en 2006 sont exclues des estimations.
**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

calculer la proportion de migrants interprovinciaux qui sont des « migrants de retour » (retournent à leur province de naissance).

Selon cette définition, 28 % de tous les migrants interprovinciaux en 2011 étaient des migrants de retour. Parmi les personnes de métier en infrastructure, la proportion était plus élevée, à 35 %.

Ces résultats masquaient les différences entre les régions de résidence en 2006 — en particulier entre l'Alberta et le reste du pays. Parmi les personnes de métier qui vivaient en Alberta en 2006 et qui avaient quitté la province en 2011, 60 % étaient retournées à leur province d'origine (graphique 1). En comparaison, cette proportion se situait à 33 % chez les migrants sortants de la Colombie-Britannique, et les pourcentages variaient de 16 % à 25 % chez les migrants sortants d'autres provinces.

Il est également possible d'examiner la proportion de migrants entrants qui retournent chez eux par province de résidence en 2011, afin de montrer une autre perspective des migrants de retour.

**Tableau 4**
**Ratios de migration pendant la période de 2006 à 2011, par province ou territoire et plus haut niveau de scolarité**

| | Total | Sans diplôme d'études secondaires | Diplôme d'études secondaires | Métiers en infrastructure | Autres certificats ou diplômes de métiers, ou d'apprentissage | Autres certificats ou diplômes d'études collégiales, d'un cégep ou d'un programme universitaire inférieur au baccalauréat | Diplôme universitaire |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ratio de migration[1] | | | | | | |
| **Provinces et territoires** | | | | | | | |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 78 | 61 | 67 | **68** | 56 | 77 | 103 |
| Île-du-Prince-Édouard | 104 | 72 | 130 | **134** | 69 | 92 | 109 |
| Nouvelle-Écosse | 122 | 112 | 102 | **103** | 97 | 103 | 150 |
| Nouveau-Brunswick | 106 | 75 | 91 | **90** | 69 | 108 | 132 |
| Québec | 158 | 136 | 140 | **170** | 115 | 163 | 169 |
| Ontario | 123 | 154 | 137 | **201** | 136 | 132 | 105 |
| Manitoba | 125 | 100 | 115 | **127** | 134 | 111 | 146 |
| Saskatchewan | 69 | 58 | 63 | **47** | 63 | 55 | 95 |
| Alberta | 83 | 94 | 89 | **84** | 109 | 89 | 71 |
| Colombie-Britannique | 80 | 89 | 88 | **79** | 79 | 80 | 75 |
| Territoires | 88 | 122 | 111 | **113** | 158 | 94 | 65 |

1. Nombre de personnes quittant la province ou le territoire par tranche de 100 personnes arrivant d'une autre province ou territoire.
**Note :** Les personnes qui ne vivaient pas au Canada en 2006 sont exclues des estimations.
**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Par exemple, la grande majorité (86 %) des personnes qui ont migré à Terre-Neuve-et-Labrador étaient nées dans cette province (graphique 2). La proportion de migrants de retour était également relativement plus élevée à l'Île-du-Prince-Édouard (70 %), au Québec (63 %) et au Nouveau-Brunswick (58 %).

En revanche, la proportion de migrants entrants qui étaient nés dans leur province de résidence en 2011 était la plus faible en Alberta (11 %) et dans les territoires (10 %)[11].

**Graphique 1**
**Répartition des personnes de métier en infrastructure âgées de 25 à 44 ans en 2011 qui étaient des migrants interprovinciaux, par type de migration de sortie**

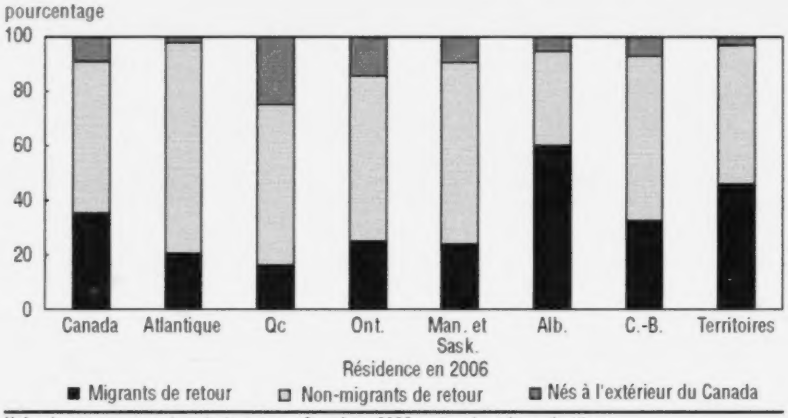


**Note :** Les personnes qui ne vivaient pas au Canada en 2006 sont exclues des estimations.
**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

## Conclusion

Étant donné que certaines régions du pays font possiblement face à des pénuries de main d'œuvre, l'étude des comportements de migration des personnes qualifiées revêt une importance particulière. Sur la base des données de l'ENM, cet article a examiné les comportements de migration des personnes de 25 à 44 ans qui avaient une certification dans les métiers de la construction, la mécanique et la réparation, le travail de précision et la conduite d'équipement lourds et de grues. Parmi ces « personnes de métier en infrastructure » en 2011, 13 % vivaient dans une autre région cinq ans plus tôt (en 2006). De ces migrants, 9 % ont déménagé dans une autre région de la même province, et 4 % ont déménagé dans une autre province. Toutefois, ces taux n'étaient pas significativement différents de ceux des autres groupes de scolarité. Par exemple, le taux de migration était de 11 % chez les personnes exerçant d'autres types de métiers, et de 16 % chez les diplômés universitaires au cours de la même période. Néanmoins, l'Alberta était particulièrement attrayante pour les personnes de métier en infrastructure : chez celles qui vivaient à l'extérieur de l'Alberta en 2006 et avaient changé de province en 2011, environ la moitié ont déménagé en Alberta.

**Graphique 2**
**Répartition des personnes de métier en infrastructure âgées de 25 à 44 ans en 2011 qui étaient des migrants interprovinciaux, par type de migration d'entrée**

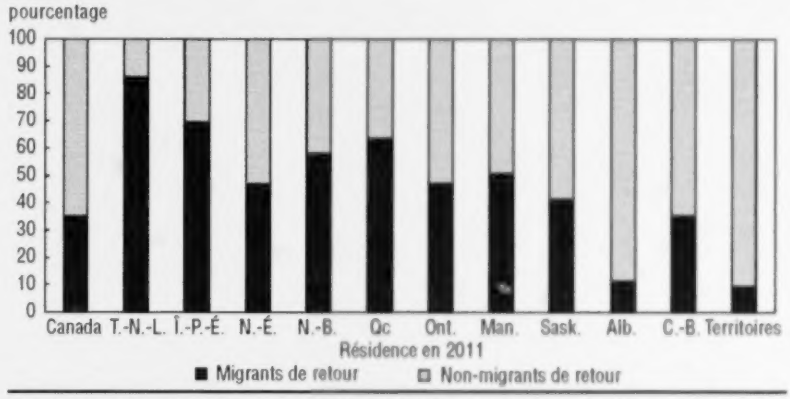


**Note :** Les personnes qui ne vivaient pas au Canada en 2006 sont exclues des estimations. Les personnes nées à l'extérieur du Canada sont incluses parmi les « non-migrants de retour ».
**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Ces chiffres masquent le fait qu'une proportion significative des migrants du secteur des infrastructures se compose de migrants de retour (qui retournent dans leur province de naissance). En 2011, plus du tiers des personnes de métier en infrastructure qui ont migré pendant la période de 2006 à 2011 étaient des migrants de retour (comparativement à 28 % de tous les migrants interprovinciaux). La proportion de migrants de retour était particulièrement plus élevée en Alberta, puisque 60 % des migrants sortants de cette province sont retournés vers leur province de naissance. Par conséquent, même si l'Alberta a gagné plus de personnes de métier en infrastructure qu'elle n'en a perdu, elle était caractérisée par un large volume d'entrées et de sorties.

**Martin Turcotte** est *analyste principal* et **Jeremy Weeks,** *analyste, à la Division de la statistique du travail de Statistique Canada.*

## Sources de données, méthodes et définitions

### Source de données

Le présent rapport s'appuie sur les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Il s'intéresse aux personnes de métier en infrastructure qui avaient de 25 à 44 ans en 2011 (114 390 répondants représentant 575 840 personnes) et qui étaient des résidents du Canada en 2006 et en 2011.

### Définitions

#### Personnes de métier en infrastructure

Aux fins de cette étude, les personnes de métier en infrastructure étaient âgées de 25 à 44 ans en 2011 et résidentes du Canada en 2006 et en 2011. Elles ont déclaré avoir un titre de compétence de niveau post secondaire (inférieur au baccalauréat) comme plus haut niveau de scolarité, et leur principal domaine d'études était l'un des suivants :

46. Métiers de la construction

47. Technologue et technicien, mécanique et réparation

48. Travail de précision

49.0202 Conduite d'engins de chantier/d'équipement lourd/de machines de terrassement

49.0206 Conduite/conducteur de grues mobiles.

Tous les autres métiers, désignés comme « les autres certificats ou diplômes de métiers, ou de programmes d'apprentissage » dans cette étude comprennent divers domaines : services personnels et culinaires (26 % de la population); professions et programmes dans le domaine de la santé (19 %); et commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes (18 %) — les trois principaux domaines d'études les plus fréquents dans ce groupe.

#### Migrants de retour

Une personne se définit comme un migrant de retour si, en 2006, elle vivait dans une province ou un territoire autre que sa province de naissance et elle a déclaré vivre dans sa province (ou son territoire) de naissance en 2011.

#### Non-migrants, migrants infraprovinciaux et migrants interprovinciaux

Une personne se définit comme non-migrant si, en 2011, elle a déclaré vivre dans la même région que celle déclarée pour 2006. La migration dans cette étude se définit comme le déménagement d'une région au Canada vers une autre région. En conséquence, les personnes sont considérées comme étant des non-déménageurs ou des non-migrants si elles ont déménagé à l'intérieur de la même région.

Plus précisément, les personnes qui ont déclaré un changement d'adresse dans la même région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement (RMR/AR), que ce soit dans la même province ou entre deux provinces (c.-à-d. Campbellton, Ottawa–Gatineau, Hawkesbury, Lloydminster), étaient définies comme des non-migrants. De plus, les mouvements où la distance parcourue était inférieure à 30 km (mesurée à partir du milieu d'une subdivision de recensement, ou SDR, au milieu d'une autre SDR) étaient définis comme appartenant aux non-migrants. Cette démarche était nécessaire parce que la grande majorité de migrants qui ont parcouru moins de 30 km ont quitté les régions économiques situées juste à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR pour se rapprocher du noyau urbain.

Il est cependant important de garder à l'esprit que les migrants peuvent déménager pour des raisons économiques, mais aussi pour des raisons non-économiques. L'ENM n'a pas récolté d'informations au sujet des motifs du déménagement parmi les répondants qui vivaient à un autre endroit en 2006.

#### Migrant infraprovincial

Une personne est définie comme un migrant infraprovincial si, en 2011, elle a déclaré une autre municipalité de résidence à l'intérieur de la même province (ou du même territoire) que la province ou le territoire qu'elle a déclaré en 2006. Si cette municipalité était dans la même RMR ou AR, ou si cette municipalité se situait à 30 km ou moins de la nouvelle, la personne est considérée comme un non-migrant.

#### Migrant interprovincial

Une personne est définie comme un migrant interprovincial si, en 2011, elle a déclaré une autre province (ou un autre territoire) de résidence que la province ou le territoire qu'elle a déclaré en 2006. Les personnes qui ont déménagé vers une autre province, mais qui sont restées dans la même région métropolitaine sont considérées comme des non-déménageurs ou non-migrants (p. ex. à l'intérieur d'Ottawa–Gatineau).

## Notes

1. Voir Chambre des communes (2012).
2. Les taux de mobilité se sont repliés depuis 1981, mais ils demeurent plus élevés chez les jeunes. Voir McQuillan (2013).
3. Voir le Plan d'action économique du Canada.
4. Voir, par exemple, Dion et Coulombe (2008) et Gomez et Gunderson (2007).
5. Comme c'était le cas pour l'ensemble de la population de 25 à 44 ans, les personnes de métier du secteur des infrastructures étaient légèrement plus mobiles de 2006 à 2011 que de 2001 à 2006 (4,2 % et 3,7 % respectivement). Les diplômés de l'université, les plus nombreux à être des migrants interprovinciaux, ont changé de province à un rythme plus faible (6,5 % contre 6,8 % de 2001 à 2006).
6. Voir Finnie (2004).
7. Voir Gomez et Gunderson (2007).
8. Voir Dion et Coulombe (2008).
9. Voir Heisz et coll. (2005).
10. Voir Helliwell (1996).
11. Les recherches précédentes indiquent que les migrants de retour étaient relativement plus fréquents dans le Canada atlantique. Voir Newbold et Liaw (1994).

## Documents consultés


DION, Patrice, et Simon COULOMBE. 2008. « Portrait de la mobilité des Canadiens en 2006 : trajectoires et caractéristiques des migrants », *Rapport sur l'état de la population du Canada, 2005 et 2006*, produit n° 91-209-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

FINNIE, Ross. 2004. « Who moves? A logit model analysis of inter-provincial migration in Canada », *Applied Economics*, vol. 36, n° 16, p. 1759 à 1779.

GOMEZ, Rafael, et Morley GUNDERSON. 2007. *Les entraves à la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre*, Collection documents de travail, Document de travail 2007–09, Industrie Canada, Ottawa.

HELLIWELL, John F. 1996. « Convergence and migration among provinces », *The Canadian Journal of Economics / Revue canadienne d'Economique*, vol. 29, n° S1, p. 324 à 330.

CHAMBRE DES COMMUNES. 2012. *Pénuries de main-d'oeuvre et de compétences au Canada : solutions aux défis actuels et futurs*, Rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, Parlement du Canada, Ottawa.

HEISZ, Andrew, Sébastien LAROCHELLE-CÔTÉ, Michael BORDT et Sudip DAS. 2005. *Tendances et conditions dans les régions métropolitaines de recensement : marchés du travail, activité économique et croissance et mobilité de la population dans les RMR du Canada*, document analytique, produit n° 89-613-M – N°006 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

MCQUILLAN, Kevin. 2013. *All the Workers We Need: Debunking Canada's Labour-shortage Fallacy*, The School of Public Policy Research Papers, vol. 6, n° 16, mai, Calgary, University of Calgary.

NEWBOLD, K. Bruce, et Kao-Lee LIAW. 1994. « Return and onward interprovincial migration through economic boom and bust in Canada, from 1976–81 to 1981–86 », *Geographical Analysis*, vol. 26, n° 3, juillet.